

SAINT-THURIEN, le 27 mars 2026

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Jeudi 2 avril 2026 à 19 h.

Ordre du jour :

- 1°) Indemnités de fonction des élus locaux,
- 2°) Délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal,
- 3°) Secrétariat des séances du conseil municipal,
- 4°) Constitution des commissions municipales,
- 5°) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- 6°) Election des membres de la commission de contrôle des listes électorales,
- 7°) Désignation des délégués aux Syndicats Intercommunaux et autres organismes,
- 8°) Désignation des délégués au CNAS,
- 9°) Désignation d'un élu correspondant défense,
- 10°) Désignation d'un correspondant incendie et secours,
- 11°) Désignation d'un élu référent sécurité routière,
- 12°) Désignation d'un élu référent à la langue et la culture bretonnes,
- 13°) Accueil de loisirs - Fixation d'un tarif pour les mini camps,
- 14°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Anne Marie SEVENNEC.

Séance du 2 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Anne Marie SEVENNEC, Maire.

Etaient présents : Alain BIDEAU, Valérie LE DEZ, Frédéric BURGAUD-WUST, Frédéric BIORET, Pascal TANGUY, Magalie BOUDIAF, Alice ZITO, Jérôme LE CUNFF, Julie COUTARD, Julien BARGUILLE et Fanchon THUAUDET.

Secrétaire de séance : Fanchon THUAUDET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Les procès-verbaux des séances du 25 février et du 20 mars 2026 sont approuvés à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20260308

Objet : Désignation des délégués au CNAS

La commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) depuis le 1^{er} janvier 2009. Cette association propose aux agents de la collectivité des prestations variées allant d'une aide financière pour un déménagement à des tarifs préférentiels pour les loisirs par exemple. Les statuts de cette association prévoient la représentation de chaque collectivité adhérente au sein de ses instances par un délégué élu et un délégué agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Alice ZITO en qualité de déléguée élue et Sylvie PEREZ en qualité de déléguée agent pour le représenter au sein du CNAS – Antenne Ouest dont le siège est situé Parc Tertiaire Technopolis – Rue Louis de Broglie – BP 66120 – 56061 LAVAL CEDEX 9.

Fait à SAINT-THURIEN, le 3 avril 2026
Le Maire,

Anne Marie SEVENNEC.

